



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

CONTACT MÉDIA:

À La Haye: Oriane Maillet

Directrice de la communication, CCPI

Tel: (+31) 70 311 10 82

E-mail: maillet@coalitionfortheicc.org

Avis aux médias

25 janvier 2011

NOUVEAU SUSPECT DÉTENU À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Le chef rebelle rwandais Callixte Mbarushimana a été transféré à La Haye pour des crimes qu'il aurait commis dans la province du Kivu en République démocratique du Congo

QUOI : Le 25 janvier 2011, Callixte Mbarushimana a été transféré à la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye (Pays-Bas) pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité qu'il aurait commis en République démocratique du Congo (RDC). Il a été arrêté le 11 octobre 2011 par les autorités françaises suite à un mandat d'arrêt émis sous scellés par la CPI le 28 septembre 2010.

QUI : Callixte Mbarushimana est un citoyen rwandais et le Secrétaire exécutif des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda - Forces Combattantes Abacunguzi (FDLR-FCA). Callixte Mbarushimana est suspecté d'avoir commis des crimes contre l'humanité (meurtre, torture, viol, persécution et actes inhumains) et des crimes de guerre (attaques contre la population civile, destruction de biens, homicide, torture, viol et traitement inhumain).

COMMENTAIRE : Callixte Mbarushimana a été arrêté par les autorités françaises le 11 octobre 2010 suite à un mandat d'arrêt délivré sous scellés par la Chambre préliminaire I de la CPI le 28 septembre 2010. Suite à l'émission du mandat d'arrêt susmentionné, une demande d'aide pour arrêter et remettre le suspect a été envoyée aux autorités françaises par le Greffier de la CPI le 30 septembre 2010. La Cour d'appel de Paris a approuvé la remise du suspect à la CPI début novembre, une décision qui a été approuvée le 4 janvier 2011 par la Cour de Cassation, la plus haute cour de justice dans le système judiciaire français.

PROCHAINES ÉTAPES : Callixte Mbarushimana comparaitra en premier lieu devant la Chambre préliminaire I. Conformément à l'article 60 du Statut de Rome, dès qu'un suspect est remis à la Cour, il doit comparaitre à une audience, durant laquelle la Chambre préliminaire doit vérifier si la personne a été informée des crimes qui lui sont imputés et des droits que lui confère le Statut, y compris le droit de demander sa remise en liberté provisoire en attendant d'être jugée. Callixte Mbarushimana choisira ensuite un avocat permanent qui le représentera devant la Cour et commencera à se préparer pour l'audience de confirmation des charges.

COMMENTAIRES: Plusieurs ONG membres de la Coalition pour la CPI, un réseau d'organisations de la société civile de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace

et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, demandent depuis longtemps au Procureur de la CPI d'accélérer son enquête dans les Kivus.

Le Coordinateur de la Coalition, M. William R. Pace, a félicité les autorités françaises pour leur rôle dans l'arrestation de Callixte Mbarushimana. Il a ajouté qu' « une telle forme de coopération de la part des gouvernements et des organisations internationales est indispensable pour que la CPI puisse continuer d'amener les responsables de crimes graves devant la justice ».

« Le gouvernement de RDC et l'ONU devraient faire montre d'une telle coopération dans l'affaire de l'ancien chef rebelle suspecté de crimes de guerre Bosco Ntaganda qui est toujours en liberté dans les Kivus, la même région où le nouveau suspect de la CPI, Callixte Mbarushimana aurait commis des crimes » a-t-il ajouté.

« La Coalition appelle la Cour à renforcer ses activités de sensibilisation dans les Kivus, a souligné M. Pace. Il est essentiel que les victimes de ces crimes soient informées des arrestations ainsi que du mandat et des procédures de la Cour afin qu'elles puissent prendre une décision bien informée sur leur droit de participation et suivre l'évolution de la Cour si elles le souhaitent. »

CONTEXTE : Le 4 novembre 2008, le Procureur de la CPI Luis Moreno-Ocampo a rappelé aux acteurs du conflit en RDC que la CPI avait compétence sur les crimes commis contre la population civile dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu après le 1er juillet 2002 et que son bureau suivait la situation de près.

Le Kivu est une région du nord-est de la RDC au bord du Lac Kivu. Le Nord et le Sud-Kivu sont depuis longtemps un site de conflits impliquant de nombreux acteurs, notamment les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) et la MONUSCO.

La RDC est l'une des cinq situations en cours d'enquête par la CPI. Elle a été renvoyée officiellement à la Cour par le gouvernement de RDC le 19 avril 2004 et le Procureur a officiellement ouvert l'enquête le 23 juin 2004. Cinq mandats d'arrêt ont été délivrés dans le cadre de cette situation et deux procès sont en cours pour Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Matthieu Ngudjolo Chui.

La CPI est la première cour internationale permanente ayant pour objectif de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. 114 États sont actuellement partis au Statut de Rome, traité définissant les règles de fonctionnement de la CPI. Le principe de complémentarité, au centre du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre de tels crimes. A ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. Elle a émis douze mandats d'arrêt et trois citations à comparaître. Le Bureau du Procureur de la CPI a publiquement annoncé examiner dix situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, au Tchad, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en Corée du Sud, au Nigéria et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Des experts d'ONG membres de la Coalition sont disponibles pour des interviews et pour plus d'informations. Veuillez prendre contact avec Oriane Maillet à maillet@coalitionfortheicc.org pour obtenir la liste.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la Coalition à www.coalitionfortheicc.org

###